

MAIRIE DE TOUCY

<p>CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 13 Octobre 2014 A 20 heures</p>

Convocation du 07 octobre 2014
Affichage du 16 octobre 2014

Le **13 octobre 2014 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Marcel ROBIN, Philippe BLOT, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Jean-Jacques GUILLOTOT, Françoise FAU, Robert GERMAIN, Florence TOUZEAU, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Nora BOUDJEMAA

Christine PICARD par Michel KOTOVTCHIKHINE, Bruno MAMERON par Gérard PIESYK, Michèle BONARDI par Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY par Marcel ROBIN.

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Gérard PIESYK

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2014. Tous les membres présents signent le registre.

- Ville d'appui.
- Questions diverses.

Intervention de Gilles DEMERSSEMAN qui fait lecture d'un courrier relatant la difficulté à assister à la réunion du conseil municipal de Toucy et du conseil communautaire qui se déroulent ce jour aux mêmes date et heure.

« *Démocratie à géométrie variable.*

Lundi 13 octobre 20:00 Conseil municipal ou Conseil communautaire ?

- *Soit, les calendriers et échéances de la commune et de la communauté de communes peuvent être compliqués à agencer.*
- *Soit, il peut y avoir des impondérables administratifs ou informatiques. Mais il en résulte que les élus doivent faire le choix d'honorer une obligation ou l'autre. Il s'agit bien sûr d'obligations morales de répondre aux mandats confiés par les électeurs. Si pour la majorité municipale, il s'agit d'une répartition des rôles et des délégations. Pour un élu issu d'une liste minoritaire, dite d'opposition, quand bien même se veut-elle*

MAIRIE DE TOUCY

constructive, le don d'ubiquité n'existe pas.

En conséquence il faut choisir entre des dossiers primordiaux pour l'avenir de la commune ou des décisions importantes de la communauté.

Est-ce bien normal ?

A moins de considérer que les conseils des deux collectivités ne soient pas des lieux de réflexions et de débats mais juste des chambres d'enregistrement de décisions arrêtées...

Nous souhaitons sincèrement que cette situation ne restera qu'accidentelle et exceptionnelle pour le plus grand respect des règles et de l'esprit démocratique ».

Le Maire répond qu'initialement le conseil municipal était prévu le lundi 29 septembre 2014 à 20 heures en raison de l'urgence du dossier ville d'appui, mais qu'apprenant la non réception de la convocation par courrier électronique d'un conseiller de leur groupe (problème lié au renouvellement du parc informatique et de bureautique de la mairie) et semble t'il d'un autre conseiller (malgré son nom figurant dans le courriel), celui-ci a été annulé et fixé au mardi 7 octobre 2014. Il informe avoir porté en personne la convocation au conseiller municipal ne figurant pas dans le listing des conseillers municipaux, qui a répondu par courriel que les 3 jours francs n'étaient pas respectés. Il rappelle qu'en cas d'urgence, le délai peut être abrégé (article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales). Afin d'éviter toute polémique, la date du Conseil Municipal a été reportée au 7 octobre 2014 sans avoir eu connaissance d'un conseil communautaire en même temps à Mézilles.

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS VILLE D'APPUI (DE 2014 97)

Vu la délibération N° 71 du 27 janvier 2010 décidant la signature d'une convention Ville d'Appui avec la Région Bourgogne.

Considérant l'étude d'aménagement réalisée par le bureau d'études Expression Verte et la proposition concernant les travaux d'aménagements urbains en rapport avec la fiche d'action "Articulation Pays - Villes d'appui nouvelle génération" et "Actions Ville d'Appui de Toucy".

Monsieur le Maire présente la proposition d'Expression Verte.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, après vote (Abstentions : 4 voix, Pour : 19 voix)

ADOPTE le scénario suivant :

- Aménagement n° 1 : aménagement de 2 parkings à proximité immédiate de l'école maternelle pour traiter la problématique de stationnement sauvage (fin 2014, début 2015).
- Aménagement n° 2 : reprise et requalification de l'emprise de la voie de circulation venant du centre ancien et montant vers l'école maternelle pour y favoriser le cheminement doux (2016).
- Aménagement n° 3 : amorce de la voirie en direction de la cité scolaire (collège et lycée) puis prolongement jusqu'à la cité scolaire par un cheminement doux (2017).
- Aménagement n° 4 : reprise du chemin du Tacot et bouclage avec l'école primaire afin de favoriser les cheminements doux (2017).
- Aménagement n° 5 : sécurisation des espaces scolaires (à partir de 2018 en concertation avec le département et la région). Cet aménagement est exclu du programme Ville d'Appui.

ADOPTE le financement suivant :

MAIRIE DE TOUCYDépenses d'aménagements urbains :

• Voirie	233 043.00 € HT
• Réseaux	35 896.00 € HT
• Parking	24 764.00 € HT
• Trottoirs	273 257.00 € HT
• Zones de stationnement	36 080.00 € HT
• Mobilier	14 335.00 € HT
• Espaces verts	136 910.00 € HT
• Eclairage	69 283.00 € HT
• Signalétique	14 332.00 € HT

**Montant total subventionnable
par le Conseil Régional 837 900.00 € HT**

• Sécurisation	418 000.00 € HT
----------------	-----------------

TOTAL DEPENSES : 1 255 900.00 € HT

Recettes :

• Subvention Conseil Régional	242 000.00 € HT
• Etat - amendes de police	45 000.00 € HT
• Avance communale	968 900.00 € HT

TOTAL RECETTES : 1 255 900.00 € HT

SOLLICITE les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat, la Région Bourgogne (Opération Ville d'Appui) et le Département.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Intervention de Nora BOUDJEMAA :

Elle regrette que ce projet soit présenté trop rapidement. Elle ne remet pas en cause le projet en lui-même qu'elle trouve pertinent mais considère que le temps donné aux élus pour se l'approprier et y penser est trop court.

Elle aurait souhaité avoir un dossier de présentation et les plans. Etant donné son envergure une visite sur le terrain aurait été judicieuse.

La découverte du plan de financement le jour du vote en conseil ne permet pas aux élus de prendre une décision sereine et réfléchie, concernant un investissement qui impacte les finances de la commune de manière importante dans la durée et dans les montants.

Intervention de Gilles DEMERSSEMAN :

« Nous regrettons que pour un bon désenclavement de la ville haute le projet proposé ne retienne pas la nécessité de proposer une jonction avec la ville basse.

Nous aurions également préféré une inversion de l'ordre des aménagements afin de favoriser les circulations en voies douces sécurisées plutôt que les aménagements des aires de stationnements déjà existantes. Le projet apporte tout de même des améliorations, sur plusieurs années, des liaisons entre les différents sites de scolarisation. Nous sommes rassurés par la présentation de la partie du montage financier qui garantit le maintien de la subvention du Conseil Régional par tranches de travaux même si le projet total n'est pas exécuté. Il reste néanmoins nécessaire de s'assurer de financements autres que ceux déjà fléchés ».

Le Maire répond que l'objectif principal de « ville d'appui » à savoir assurer la liaison entre le centre historique et la ville haute, au travers de 5 tranches de travaux prévues à partir

MAIRIE DE TOUCY

de la fin de l'année 2014, reste respecté puisqu'avant de réaliser voirie et chemins doux, l'ordre chronologique des travaux impose le réaménagement des aires de stationnement. Il ajoute que l'aménagement n° 2 assure bien la requalification et la reprise de la voie de circulation du bas de la rue des Montagnes en vue de favoriser le cheminement doux, que dans l'aménagement n° 3 il est bien prévu une amorce de voirie pour un cheminement doux, que l'aménagement n° 4 fixe la reprise du chemin du Tacot et le bouclage vers l'école primaire afin de favoriser également le cheminement doux.

Sonia ALLARD-CARREAU demande l'éventuelle possibilité d'obtenir le dossier d'Expression Verte.

La secrétaire générale transmettra le dossier par courriel s'il n'est pas trop lourd. Sinon, les conseillers apporteront une clé USB afin de leur télécharger le dossier.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (DE 2014 98)

Vu l'article L 1650 du Code Général des Impôts,

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans chaque commune, est instituée une Commission des Impôts Directs qui a la même durée que celle du mandat du Conseil Municipal. Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en participant notamment à l'évaluation des propriétés bâties, en établissant la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux.

Dans une ville de plus de 2000 habitants, cette commission (outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence) comprend 8 membres.

Les 8 commissaires titulaires, ainsi que les 8 commissaires suppléants, sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables -en nombre double- dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DRESSE la liste de présentation suivante :

TITULAIRES

Michel KOTOVTCHIKHINE
 Patrice VICART
 Chantal RAVERDEAU
 Marcel ROBIN
 Philippe BLOT
 Françoise FAU
 Bruno MAMERON
 Jean-Jacques GUILLOTOT
 Florence TOUZEAU
 Anne-Marie REGNERY
 Michèle BONARDI
 Betty MERCIER
 Sonia ALLARD CARREAU
 Gilles DEMERSSEMAN
 Nora BOUDJEMAA
 Françoise BONNET

SUPPLEANTS

Gérard PIESYK
 Jean-François BERTON
 Micheline BLOT
 Bruno JOLY
 Catherine BARBIER
 Jean-Paul PIC
 Bernard MAMERON
 Gérard GALLET
 Daniel MASSOT
 Jean DE CATHEU
 Jean COMPERAT
 Guy DROUHOT
 Jean-Claude LEGRAND
 Jean-Pierre PRISOT
 Félix JACQ
 Christophe PIETAK

MAIRIE DE TOUCY**ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE CREDITS (DE 2014 99)**

Considérant le paiement du solde des intérêts pour l'ouverture de crédits correspondant à l'avance de la TVA des travaux d'assainissement (cette ouverture de crédits est totalement remboursée).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de crédits suivant, sur le budget assainissement :

66111 Intérêts réglés à l'échéance :	+ 1 600 €
615 Entretien et réparations	- 1 600 €

Intervention de Sonia ALLARD-CARREAU :

Dans le cadre des questions diverses, Sonia ALLARD-CARREAU interpelle le maire à propos du repas du foyer logement qui était prévu initialement le mercredi 15 octobre 2014 et reporté le 20 octobre 2014.

Elle rapporte que le vendredi 10 octobre vers midi, elle a été invitée au repas du mercredi 15 par une résidente mais, qu'en fin de soirée cette même résidente l'a rappelée pour lui dire que la commune ne voulait pas d'elle parce qu'elle n'était pas au CCAS et que le repas était reporté.

Chantal RAVERDEAU, vice-présidente du CCAS, est surprise de cette remarque car en aucun cas une personne n'a été refusée au repas du foyer logement. Ces allégations sont mensongères. Elle rappelle qu'en avril 2014 (1^{ère} réunion de la nouvelle équipe du CCAS), elle avait souhaité présenter les nouveaux membres du CCAS aux résidents du foyer logement lors d'un barbecue ou goûter qui n'a pu être organisé jusqu'à ce jour.

Elle explique, qu'en tant que vice-présidente du CCAS et responsable du foyer logement, elle n'a eu connaissance de l'organisation de ce repas au foyer logement que le vendredi 10 octobre à 16 heures pour le mercredi suivant. Compte tenu du délai trop court pour avertir les membres, elle a souhaité que celui-ci soit repoussé.

Elle rappelle que seuls, les membres du CCAS reçoivent une invitation aux repas (le foyer logement dépend du CCAS) mais qu'en aucun cas un membre du conseil municipal ou un invité n'a été refusé.

Prochaines réunions et manifestations :

❖ Jeudi 16 octobre 2014	15 h Remise des prix régionaux villes et villages fleuris
❖ Vendredi 17 octobre 2014	17 h 30 Remise des prix concours maisons fleuries 18 h 00 réunion sur les NAP
❖ Samedi 18 octobre 2014	Toute la journée : foire au miel
❖ Dimanche 19 octobre 2014	15 h 30/18 h cyclo cross
❖ Lundi 20 octobre 2014	12 h Repas du foyer logement 18 h 30 Commission sports
❖ Mardi 21 octobre 2014	19 h 30 Commission finances
❖ Mercredi 22 octobre 2014	20 h 00 AG extraordinaire Les P'tits Larousse
❖ Dimanche 26 octobre 2014	12 h 30 Repas CCAS
❖ Mercredi 29 octobre 2014	20 h 00 Conseil Municipal

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.

MAIRIE DE TOUCY

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTOLE DE LEGALITE :

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS VILLE D'APPUI (DE_2014_97)

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (DE_2014_98)

ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE CREDITS (DE_2014_99)